

**ARRÊTÉ EN RAISON DE TRAVAUX :**  
**Aménagement d'une écluse centrale Rue de la Gare**

**Le Maire de la Commune de NIBELLE,**

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 131.1 et suivants,

Considérant la nécessité d'exécuter les travaux par l'Entreprise YOU SAUVETRE (Pithiviers-le-Vieil)

**A R R Ê T É :**

**Article 1er :** Le chantier sera situé en agglomération sur la Rue de la Gare. Il sera signalé par des panneaux réglementaires situés à 50 m de part et d'autre des travaux. La circulation sera interdite aux Véhicules Légers et Poids Lourds. Un accès piéton sera prévu pour les riverains. Trois places de parking Place St Sauveur seront neutralisées pour la base de vie du chantier.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par la société YOU SAUVETRE (voir plans en annexe).

**Article 3 :** La réglementation de la circulation appliquée conformément aux règles en vigueur, les charges et responsabilités qui en découlent, incomberont à la société YOU SAUVETRE.

**Article 4 :** Durée des travaux : 15 jours à compter du 07/04/2025

**Article 5:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de Beaune-La-Rolande,
- l'entreprise YOU SAUVETRE
- DDT de PITHIVIERS
- Cars REMI

Fait à Nibelle, le 02 avril 2025

La Maire,

Catherine RAGOBERT



# NIBELLE - Création d'une écluse - Rue de la Gare - Plan de déviation PL



**NIBELLE - Création d'une écluse - Rue de la Gare  
- Plan de déviation VL**

